

**ARRETE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
**VU** la demande de l'entreprise HEIDRICH du 15/05/2019,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de rénovation d'une habitation à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

***Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules***

**Localisation des travaux** : 19 rue Hirschfeld à La Wantzenau.

**Nature des travaux** : Déchargement d'une grande baie vitrée avec une grue.

**Date des travaux** : le 22 mai 2019 de 08h00 à 12h00.

**Directives** : selon nécessité, la chaussée sera barrée ou partiellement rétrécie avec une déviation ou un alternat mis en place au droit du chantier.

**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

**Article 3** : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Marion RIVAT, entreprise HEIDRICH à Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 16 mai 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

**Christophe GEORG**




**Mairie de La Wantzenau**

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU  
 Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : [info@la-wantzenau.fr](mailto:info@la-wantzenau.fr)  
 Site Internet : [www.la-wantzenau.fr](http://www.la-wantzenau.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
 de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.